

## 1000 premiers jours de l'enfant : agir au commencement

**Attendu de longue date, le rapport commandé fin 2019 par le gouvernement relatif aux 1000 premiers jours de l'enfant vient d'être remis à Adrien Taquet. La CNAPE adhère dans l'ensemble aux propositions de la commission d'experts présidée par Boris Cyrulnik, particulièrement celle d'ériger les 1000 premiers jours en « priorité de l'action publique ».**

La fédération salue la position des auteurs quant à formuler un discours de santé publique sur les 1000 premiers jours, et retient avec intérêt l'instauration d'un « parcours 1000 jours ».

Basé sur un accompagnement personnalisé, ce parcours doit être fondé sur les besoins de l'enfant. L'entretien prénatal précoce en constitue la porte d'entrée et l'importance des actions préventives est réaffirmée : systématisation des visites à domicile, renforcement de la PMI, universalité et montée en qualité des modes d'accueil etc. La CNAPE approuve la nécessité d'une coordination des acteurs assurée par un « référent parcours » et la création de maisons des 1000 jours ouvertes à tous.

Convaincue qu'une réponse individualisée doit être apportée aux enfants et aux familles confrontés à des difficultés, la CNAPE soutient le déploiement d'interventions graduées et adaptées aux spécificités de chacun.

Elle regrette néanmoins la part insignifiante réservée à la protection de l'enfance dans ce rapport alors que la prévention doit constituer un des piliers de cette politique publique pour contribuer à éviter la survenue de situations de danger.

L'impulsion sur laquelle misent les auteurs devrait susciter une réelle prise de conscience du gouvernement sur les enjeux de la prévention pour le tout-petit. Gageons que les propositions de cette commission soient traduites dans les faits.

**CONTACT**

**Marie-Charlotte  
Lanniée**

Responsable de la  
communication

01 45 83 07 00

mc.lanniee@cnape.fr